



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/035

**OBJET : BUDGET ANNEXE « GESTION DU SITE » – AFFECTATION
DU RÉSULTAT 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 mars 2024

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

La séance est ouverte.

**Le 4 avril de l'année deux mille vingt-
quatre à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	P	
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ
PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	P		GILLET Jean-Paul	P	
DUKOSSON Anne-Cécile	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	E	Mme SAUNIER	PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	Mme MARTINEZ
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme SABY
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	A	
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	P	
AULANIER Benoist	A		GIRAUDEAU Isabelle	A	
BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER (A)			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/035

**OBJET : BUDGET ANNEXE « GESTION DU SITE » – AFFECTATION
DU RÉSULTAT 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2023/041 du 23 mars 2023 relative au vote du budget Primitif du budget annexe « Gestion du site »,

Vu la délibération n°2024/031 relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2023,

Considérant, la possibilité d'affecter de manière anticipée au budget annexe « Gestion du site » les résultats de l'exercice antérieur d'un même budget,

Considérant, que la reprise par anticipation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, s'effectue en respectant les conditions posées par les textes en vigueur,

Considérant, que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, s'il existe, en tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Considérant, que le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement soit en section d'investissement,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide l'affectation du résultat du budget annexe « Gestion du Site » comme suit :

Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	-10 591,07
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	23 542,69
Résultat comptable cumulé	12 951,62
Solde des restes à réaliser	-22 135,09
Besoin réel de financement	-9 183,47

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	267 657,13
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	1 073 740,85
Résultat de clôture à affecter	1 341 397,98

Affectation budgétaire 2024		
	Dépenses	Recettes
002 Résultat de fonctionnement reporté		1 041 397,98
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		300 000,00
001 Résultat d'investissement reporté		12 951,62



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/035

**OBJET : BUDGET ANNEXE « GESTION DU SITE » – AFFECTATION
DU RÉSULTAT 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024**

- Prévoit les crédits aux budgets afférents,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 4 avril 2024

Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240404-2024_035-DE

